

Intervention vente 56 rue Léon Pernot

JN Despocq

Monsieur le Maire, chers collègues.

Monsieur le Maire, chers collègues.

Comme vous l'attestez dans cette délibération, aucun projet n'est mené sur cette propriété. Faut-il entendre qu'aucune réflexion concernant ce bâtiment n'a été conduite depuis le début de ce mandat ?

Il ne vous aura pas échappé qu'un certain nombre de manifestations sportives d'envergures se déroulent dans cet environnement et que des contraintes de bruits, de circulation, voire de stationnement, pourraient nuire à l'habitat souhaité par cet acquéreur.

Les règles d'urbanismes imposent également la création de places de parkings par le propriétaire pour les futurs locataires sous peine de taxes pour non réalisation de place de stationnement à hauteur de 5100€ la place. Cet acheteur a t'il été prévenu de cette obligation ?

La vente de ce bien nous semble surtout en totale contradiction avec les besoins de notre collectivité et plus particulièrement ceux des associations. La création sur ce site d'un lieu de convivialité aurait été judicieuse pour accueillir dans de bonnes conditions les équipes et les dirigeants à la fin des rencontres sportives en repensant globalement l'aménagement de cet espace.

Nous voterons contre cette vente.